



Chantage à l'embauche

Par Raikoryu, le 26/11/2019 à 01:35

Bonjour,

J'ai affaire à une société aux pratiques manifestement crapuleuses qui, d'une part, me demande de me rendre disponible pour elle avant le début de mon contrat pendant plusieurs semaines (pour effectuer des entretiens clients). J'ai entendu dire que cette pratique était illégale, ce que dément cette entreprise. J'ai été contraint d'accepter malgré ma réticence, pour être en bons termes avec ce futur employeur.

Cette société m'a par la suite contacté récemment pour revoir à la baisse ma rémunération **après signature du contrat**, prétextant une erreur dans le contrat, chose qui n'est pas en adéquation avec nos échanges oraux et que j'ai évidemment fermement refusée.

Cette société a évidemment bien veillé à ne garder aucune trace écrite de ces échanges, et je viens de comprendre pourquoi.

Ma crainte à ce jour, est que cette société décide de se séparer de moi juste après mon arrivée dans l'entreprise, car je n'aurai pas répondu favorablement à ce type de chantage.

Sur la base de ces déclarations, suis-je conseillé / dans mon bon droit de :

- Demander à cet employeur l'annulation pure et simple de ce contrat comme s'il n'avait jamais existé ? Cela me permettrait de négocier avec mon employeur actuel une rupture conventionnelle pour chercher plus sereinement autre chose pendant une plus longue durée.
- Réclamer des dommages et intérêts à cette entreprise (2 ou 3 mois de salaire) pour motif que ma confiance envers elle est entamée du fait de ce chantage, que je ne pourrai exercer sereinement mes fonctions dans cette entreprise de ce fait, et pour le préjudice subi du fait de ma démission de mon employeur actuel pour les rejoindre ?

Merci par avance.